



Déclaration des élu-es du SNES-FSU à la CAPA des CPE du 8/12/16

La rentrée s'est faite dans des conditions difficiles pour les CPE dans l'académie d'Orléans-Tours. L'état d'urgence et le renforcement du plan Vigipirate ont touché directement les vies scolaires.

La demande de sécurisation accrue des établissements a entraîné une demande de présence plus importante sur le terrain notamment à l'entrée des établissements sans que les moyens humains nécessaires pour répondre à ces injonctions ne soient attribués.

Dans ce contexte, la tentation est grande de considérer les CPE comme des moyens de surveillance au détriment de leurs missions éducatives.

Ces attentes ont donné lieu à de nouvelles pressions sur le temps de travail des CPE. La circulaire de missions n° 2015-139 du 10-8-2015 stipule pourtant clairement que ce sont bien 35h qui doivent apparaître à l'emploi du temps, et rien d'autre. Le SNES-FSU continuera d'intervenir pour défendre les collègues qui subiraient des tentatives de leur hiérarchie pour leur imposer plus que ce cadre horaire.

La réforme du collège, appliquée de façons très diverses, a accentué des difficultés déjà présentes. Dans certains établissements, celle-ci a eu pour conséquence de complexifier les emplois du temps des classes, augmentant les temps d'étude et allongeant la pause méridienne (source accrue d'incivilités et manque de moyens financiers pour rétribuer des activités socio-éducatives).

Certains CPE subissent des pressions au mépris des textes pour effectuer des tâches qui ne peuvent l'être que sur la base du volontariat (participation à un EPI, EMC, AP...), et à renseigner les bulletins et parcours dans le cadre du LSU. Le SNES-FSU refuse l'inflation de travail générée par ces nouvelles modalités et à l'instar des enseignants, appelle les CPE à ne pas renseigner les rubriques du bulletin scolaire directement liées à la réforme : celles concernant l'AP, les EPI et les parcours.

La hausse des effectifs en lycée se poursuit, les classes sont surchargées, entraînant un surcroît de travail de suivi pour les équipes éducatives, de gestion des flux et de surveillance.

La création de 250 postes de CPE annoncée au niveau national vient adoucir ce constat, mais elle sera néanmoins insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins et les départs du corps.

Un autre point positif demeure pour les CPE : la mise en œuvre du PPCR. Ce dernier constitue, malgré les insuffisances notables qui entachent ce projet, un début de revalorisation pour les fonctionnaires qui n'est pas suffisante certes, mais nécessaire, et nous nous en félicitons.

Concernant les modalités de sa mise en œuvre, et particulièrement pour ce qui est de l'évaluation, le SNES-FSU sera particulièrement vigilant en ce qui concerne l'élaboration des critères d'évaluation des CPE, de façon à ce que le suivi de l'élève en demeure le centre.

Le SNES-FSU rappelle la nécessité d'une double évaluation, à l'instar de ce qui se fait pour les enseignants, avec la création d'un corps d'inspection spécifique issu de la catégorie.